ANEXE RENATURATION ET REVITALISATION

Rapport 2011

Table des matières

Chapitres		Pages
1.	**Dossier revitalisation**	
1.1	*L'annexe 3 de la convention (renaturation).*	3
a.	*L'annexe*	3
b.	*Introduction*	3
1.2	*Dossier 17 Mandat La Venoge*	3- 4-5-6-7
a.	*Données et statistiques*	4
b.	*Le program futur*	4
c.	*Carte du bassin versant*	5
d.	*Extrait photographique de divers rejets*	6-7
2	**Nouveautés dans nos rivières vaudoises**	7
2.1	*Le Bassin de la Broye*	7
a.	*Ruis. de Vovaire*	7
b.	*Ruis. La Cerjaule*	8
c.	*Ruis. des Vaux*	8-9
d.	*Ruis. La Lembe*	9
e.	*Ruis. La Bioleyre*	10
2.2	*Bassin de la Venoge.*	10
a.	*Ruis. de La Plaine*	10-11
b.	*Seuil 03 chute de Bussigny*	11
c.	*Seuil 08 chute du Moulinet à Penthaz*	11
2.3	*Divers cours d'eau dans le canton.*	12
a.	*Ruis. Le Creuson*	12
b.	*Ruis. Le Nant de Leyaz*	12
c.	*Ruis. d'Oulens*	13
d.	*L'Arnon*	13
e.	*La Brinaz ou Brine*	13
3	**Aménagements futurs sur nos rivières**	14
3.1	*Projets en voie de réalisation.*	14
a.	*Ruis. de La Gotte*	14
b.	*Ruis. de Trey*	14
c.	*Ruis de Cossy*	15
3.2	*Projets en cours d'étude*	15
4	**Divers**	16
4.1	*Auteurs des photos*	16
	Remerciements.	16

1. Dossier revitalisation

1.1 L'annexe 3 de la convention.

a. En ce qui concerne l'annexe 3 de la convention, relatives à la participation aux tâches de renaturation des cours d'eau. Cette annexe de la convention a été ouverte le 16.10.2011 par la première séance de la commission, et suivie d'une séance de travail avec le SESA et le CCFN pour mettre en conformité les fiches de travail et de relevé des cours d'eau, selon les directives de l'OFEV. Le SESA nous présentera un projet pour étude et approbation courant décembre.

b. Plusieurs dossiers de mise à l'enquête ont été consultés et traités. Une élaboration d'un avant projet pour une modification de chutes infranchissables de divers cours d'eau des Préalpes vaudoises a été adressé à la division économie hydraulique du SESA pour évaluation, selon l'engagement de la SVPR envers le FNPT. Participation, à plusieurs séances d'informations diverses.

De novembre 2010 à mai 2011 nous avons effectué la reconnaissance et le relevé de diverses données concernant l'écomorphologie et les rejets polluants ou non, du bassin versant de la Venoge partie inférieure. Ceci, conformément au mandat que nous avons reçu de Mme Jacqueline de Quattro Cheffe du Département de la sécurité et de l'environnement et sous la direction et contrôle du SESA.

1.2 Dossier 17 Mandat La Venoge

Conformément au mandat du DSE et du SESA, les reconnaissances et le travail dans le terrain ont commencé le 11.11.2010 par le secteur La Sarraz – Eclépens – Lussery, puis tous les affluents de la Venoge à l'aval de La Tine de Conflens, et la rivière jusqu'à la rte cantonale du Lac à St.-Sulpice. Ce secteur a été terminé par la dernière reconnaissance le 14.05.2011.

L'équipe qui a procédé aux reconnaissances se compose à l'heure actuelle de 8 personnes dont voici la liste nominative :

Section SVPR Eclépens :
Mme Bluette Légeret, Ms. Raymond Zimmermann, Jacques Planchamp, Yvan Delacrétaz, Dominique Goumaz, et votre serviteur.

Section SVPR Lausanne :
Ms. Charles Richard et Philippe Thuillard, tous deux Gardes pêche auxiliaires.

Je remercie tous ces pêcheurs et gardes pêche auxiliaires, pour leurs dévouements et leurs assiduités sur ce travail, ainsi que pour le temps consacré à ces reconnaissances.
Je soulève ici l'excellente collaboration entretenue avec les chefs des divisions du SESA concernées par ce dossier, ainsi que mes remerciements aux Gardes pêche permanents des circonscription 3 et 7, Ms. Alexandre Cavin et Philippe Tavel, pour leurs appuis et interventions suivant les circonstances.

Dans chaque cas, où un problème a été constaté et signalé par un rapport au SESA, les personnes concernées dans ce service ont fait le nécessaire auprès des communes ou des privés, de manière à régulariser la situation dans les plus bref délais.

Ci-dessous, sont donnés, toutes les statistiques et données relevées concernant ces reconnaissance de novembre 2010 au 31 mai 2011, ainsi qu'un extrait photographique des problèmes rencontrés en matière de rejets polluants.

a) Données et statistiques.

Statistique des reconnaissances

Cours d'eau.

- Cours d'eau reconnus : 32
- Km. Cours d'eau reconnus : 87.5
- Nombre de rejets recensés tout confondu : 662
- Nombre de rejets potentiellement polluants : 26
- Nombre de rejets avec analyse laboratoire cantonal : 21
- Nombre de rejets avec analyse non polluant : 6
- Nombre de rejets toujours polluants recensés dans le PAC Venoge 10
- Nombre de Step ne donnant pas entière satisfaction : 6
- Circonscriptions concernées, la 3 et la 7 2
- Nombre de rapports de constat : 31

Liste des Communes concernées par des rejets polluants ou Step non satisfaisantes.

La Sarraz: rejet. Eclépens: step. Daillens: step. Bettens: rejet et step. Sullens-Bournens: step. Penthalaz: rejet. Penthaz: rejet. Cossonay: rejet. Vufflens-la-Ville: rejet. Gollion: rejet. Cottens: rejet. Senarclens: step. Vullierens: rejet. Colombier: rejet. Romanel-sur-Morges: rejet. Echandens: rejet. Denges: rejet. Bussigny-près-Lausanne: step et rejet.

Liste des Communes concernées par les reconnaissances.

La Sarraz, Disy, Eclépens, Lussery-Villars, Oulens, Bettens, Bournens, Sullens, Daillens, Penthalaz, Penthaz, Cossonay, Gollion, Senarclens, Cottens, Colombier, Vullierens, Romanel-sur-Morges, Aclens, St.-Saphorin-sur-Morges, Echichens, Bremblens, Mex, Vufflens-la-Ville, Bussigny-près-Lausanne, Echandens, Ecublens, Denges. St.-Sulpice, Préverenges.

Communes non terminées :

- Romanel-sur-Morges, Aclens, Bremblens -> L'Aréna partie inférieur 1900 m.
- St.-Sulpice, Préverenge -> La Venoge 1200 m.
- Vufflens-la-ville -> Bief de Vufflens-la-Ville 1100 m.

Pour des raisons de végétation trop dense, ces cours d'eau et communes seront terminés en novembre 2011.

Statistique reconnaissances:

- Nombre de personnes ayant participés aux reconnaissance : 8
- Nombre de journées totales de reconnaissances toutes personnes confondues: 50
- Nombre de ½ journées « « « « 19
- Nombre de repas « « « « 50
- Nombre de KM de déplacement toutes personnes confondues : 2437
- Nombre de séances de travail en régie : 4
- Nombre d'Heures de régie (préparation des reconnaissances, entrée des données) 280
- Nombre d'heures totales de reconnaissances toutes personnes confondues: 485,5

b) Le program futur.

La partie supérieure du bassin versant de la Venoge y compris le Veyron et leurs affluents, compte un total de 63.5 km à reconnaître. Vient s'ajouté les 4.2 km restant du bassin inférieur. Soit un total de 37 cours d'eau, pour une longueur totale d'environ 70 km.

Les reconnaissances recommenceront à partir de fin octobre 2011 pour se terminer au environ de fin mai 2012.

d) Carte du bassin versant

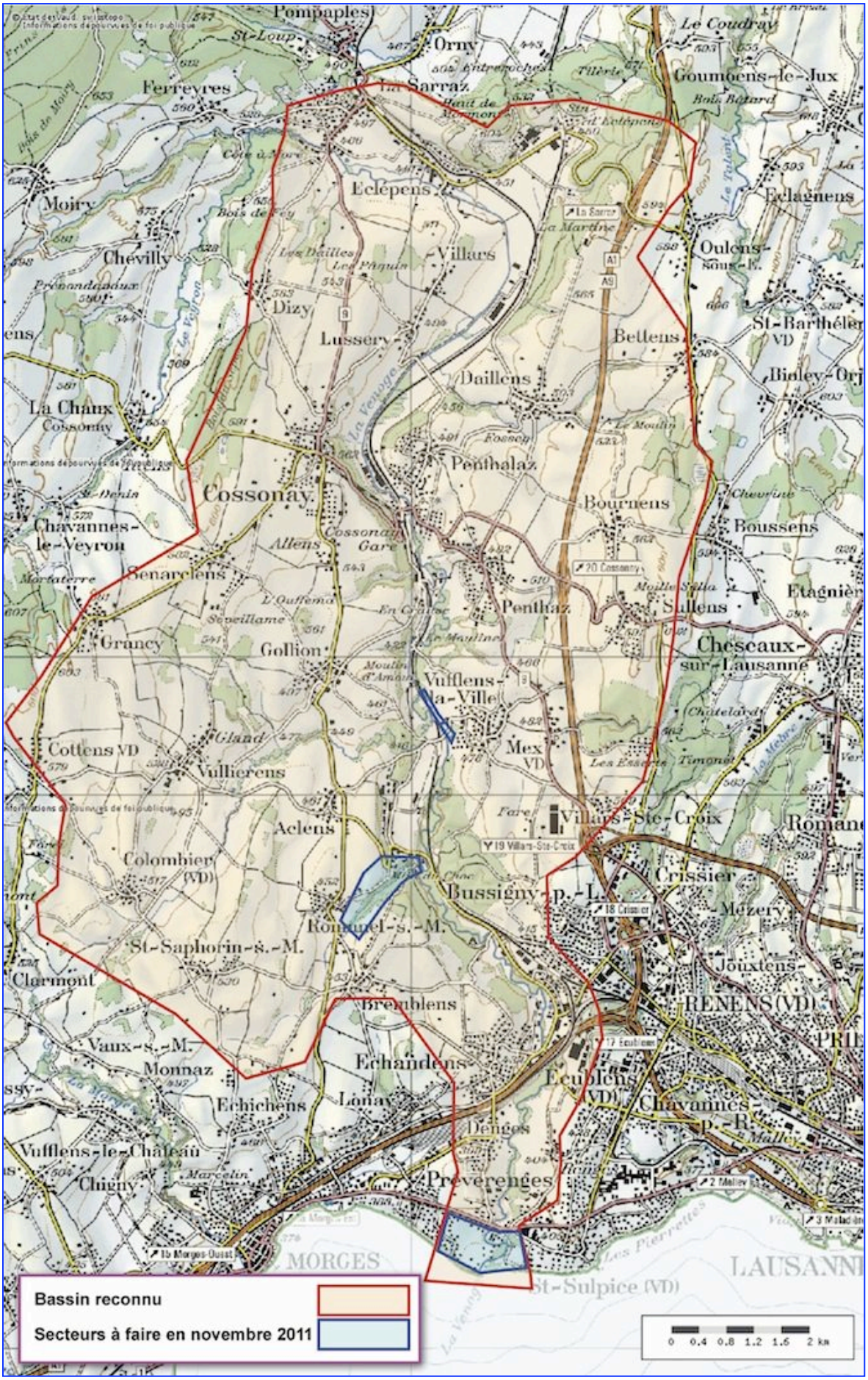

d. Extrait photographique de divers rejets

Les photos présentées ci-dessous sont sans commentaires, mais en disent long sur l'état de nos ruisseaux.

2 Nouveautés dans nos rivières vaudoises

Pour cette année plusieurs cours d'eau ont subit des transformations sur leur embouchure, ou une renuration de leur cours. Sur la Venoge deux chutes sont transformées. Voici en photos la présentation des travaux effectués.

2.1 Le Bassin de La Broye

La Broye à été auscultée de fond en comble par des bureaux techniques sur mandat du SESA pour la renaturation de la Broye des hauts de Moudon au lac de Morat. De cette étude est sorti un dossier de diagnostique qui donne la situation très détaillée de la Broye actuelle. Ce dossier serra la base de travail de toutes les décisions et projets de renaturation de la Broye.

a. Ruisseau de Voraire

Ruisseau à l'aval de Moudon en rive droite de la Broye, ce ruisseau coule dans un vallon escarpé sous le village de Chesalles-sur-Moudon.

La confluence avec tranchée dans la digue.

b. Ruisseau La Cerjaule

Situation géographique, en rive gauche de la Broye à l'amont du pont de la rte. Cantonale 618c, revitalisation de la partie inférieure avant sa confluence avec La Broye sur une distance d'environ 50m.

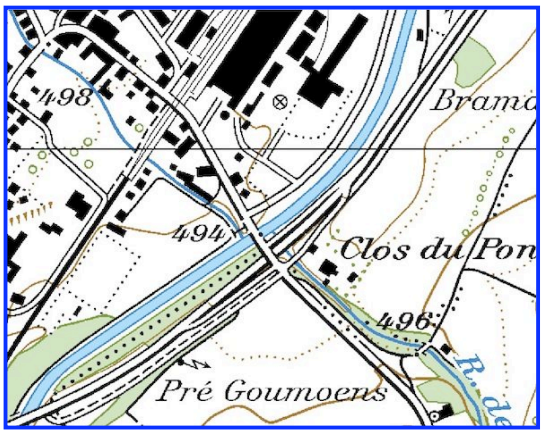

Avant

Après

c. Ruisseau des Vaux

Situation géographique, en rive droite de la Broye à l'aval du pont de la rte. Cantonale 618c, il passe sous la rte cant. Lausanne-Berne 601b. Revitalisation de la partie inférieure avant sa confluence avec La Broye sur une distance d'environ 30m.

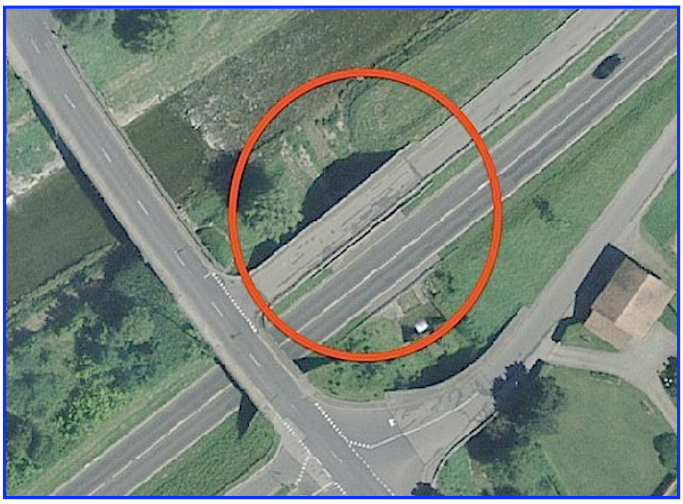

Avant *après*

d. Ruisseau La Lembe ou Lembaz

Ce ruisseau qui se situe en rive gauche de la Broye à Granges-près-Marnand, à subit une revitalisation partielle sur une distance de 250m avant sa confluence avec la Broye. Une amélioration de la confluence permet de concentré l'eau et ainsi de former un appel pour la migration du poisson.
Depuis la partie canalisée dans le village (mur en béton et pierre de taille), le lit a été élargi, et au sommet de la berge un chemin pédestre aménagé, ainsi qu'une passerelle toute neuve pour le passage des piétons au dessus de La Lembe à sa confluence

Avant

Après

e. Ruisseau La Bioleyre

Ce ruisseau se situe à l'amont de Payerne. Il est formé de plusieurs ruisseaux dans la région de Torny-le-Petit, Canton de Fribourg. Puis il passe vers le village d'Etraboz où viennent le rejoindre plusieurs ruisseaux.
Il court dans la prairie « Champs au Bailli », puis passe sous la rte cantonale rc.601b au lieu dit « Boulex », sa confluence avec la Broye se situe au nord/ouest du Bois de Boulex. Ce ruisseau est naturel et un excellent ruisseau piscicole, une échelle à poissons forme sa confluence avec la Broye, mais cette dernière a un défaut, la chute de sortie est trop haute et mal dirigée, de ce fait la migration du poisson est impossible. Aussi le SESA a procédé à sa modification.

Avant *après*

2.2 Le Bassin de La Venoge

La Venoge a enfin vu la modification de deux chutes après moult péripéties dues aux oppositions de privés. Ainsi le seuil 6 « prise d'eau du moulinet » est terminé, et le seuil 3 « Bussigny prise d'eau du canal » est en cours de travaux. Un ruisseau a été mis à ciel ouvert, il s'agit du ruisseau de La Plaine sur la commune de Penthaz en rive gauche de la Venoge.

a. Ruisseau de La Plaine

Ce ruisseau était sous tube comme canalisation d'eau claire. Il a été mis à ciel ouvert sur l'initiative de la commune de Penthaz.

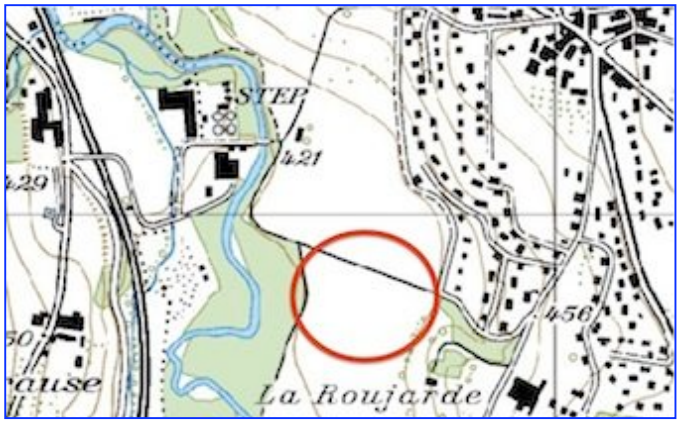

Avant *après*

b. Seuil 03, chute de Bussigny

La chute en cours de travaux,
photo prise le 12.10.2011

b. Seuil 06, chute du Moulinet à Penthaz

Avant *après*

2.3 Divers cours d'eau dans le canton.

a. Ruisseau Le Creuson.

Le Creuson est un cours d'eau qui prend sa source sur la commune de Commugny. Le Creuson traverse successivement les communes vaudoises de Chavanne-des-bois, Tannay et Mies. Dans sa partie vaudoise le cours d'eau longe l'autoroute A1 (Genève – Lausanne) et continue sa course sur environ 2 km pour se jeter dans la Versoix à Genève. Le Creuson a fait l'objet d'une renaturation qui est une réussite.

Avant *après*

b. Le Nant de Leyaz

Le petit ruisseau du Nant de Leyaz à Prangins prend sa naissance aux Mouilles, passe sous le chemin de la Chenalette et la voie ferrée, traverse le parc, longe le chemin du Vieux Pressoir, disparaît sous la route de Benex et le parking communal. Jusqu'au lac, le ruisseau est invisible et sous tube. Mise à ciel ouvert partiel de son cours.

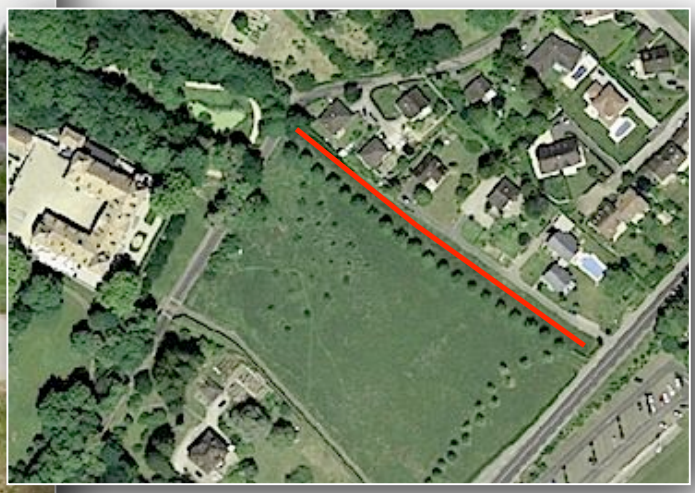

c. Le ruisseau d'Oulens

Remise à ciel ouvert sur une distance de 300 m en créant un lit naturel et rives naturelles.

Avant

Après

d. L'Arnon

Les travaux de restauration d'une dynamique naturelle dans le tronçon qui s'étant du pont CFF à son embouchure, soit sur une longueur de 250m sont terminés, soit : mise en place d'épis déflecteurs en blocs d'enrochement sur la rive droite afin de créer des niche d'érosion en rive gauche. Terrassement d'un nouveau bras en rive gauche, à l'embouchure.

e. La Brinaz ou La Brine.

Les travaux vers l'embouchure sont terminés, le pierré en rive gauche a été démonté de manière à laisser divaguer le cours d'eau de façon naturelle dans la forêt avoisinante, un chenal forcé pour les débits d'étiage a été creusé. La rive droite quant à elle voit ses berges adoucies. Le fond du lit a été démantelé et une rampe macro-rugueuse installée en amont de la zone de divagation pour éviter l'érosion et les remous.

Avant

après

3 Aménagements futurs sur nos rivières

3.1 Projets en voie de réalisation.

Plusieurs projets de revitalisations vont être réalisés. La correction de l'embouchure de deux affluents de la Broye, et un ruisseau dans la ville de Nyon, les mises à l'enquête sont terminées et les Travaux vont commencer ces prochain mois.

a. Ruisseau de La Gotte

Le ruisseau de la Gotte se jette en rive droite de la Broye en amont de Lucens. Les travaux consistent à modifier l'embouchure.

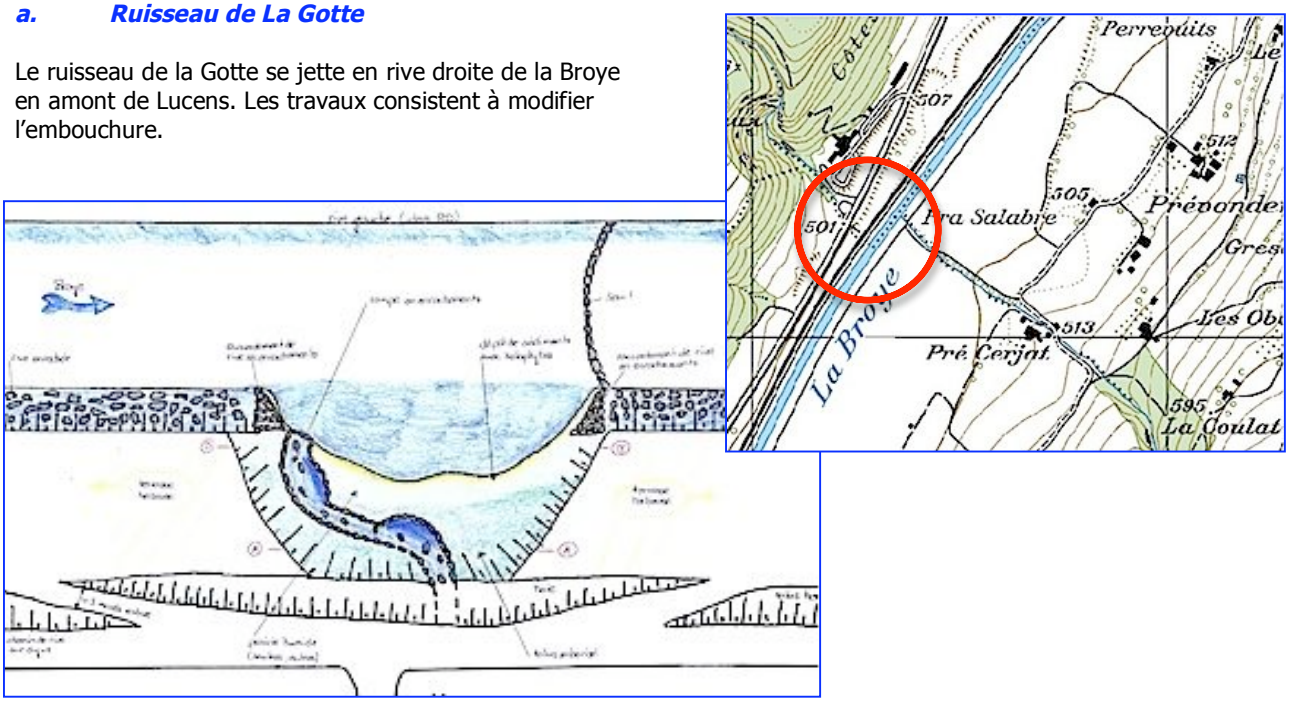

b. Ruisseau de Trey

Ce ruisseau se situe en rive droite de la Broye, à la hauteur de Granges-sous-Trey. Comme le précédent il s'agit dans un premier temps de modifier l'embouchure.

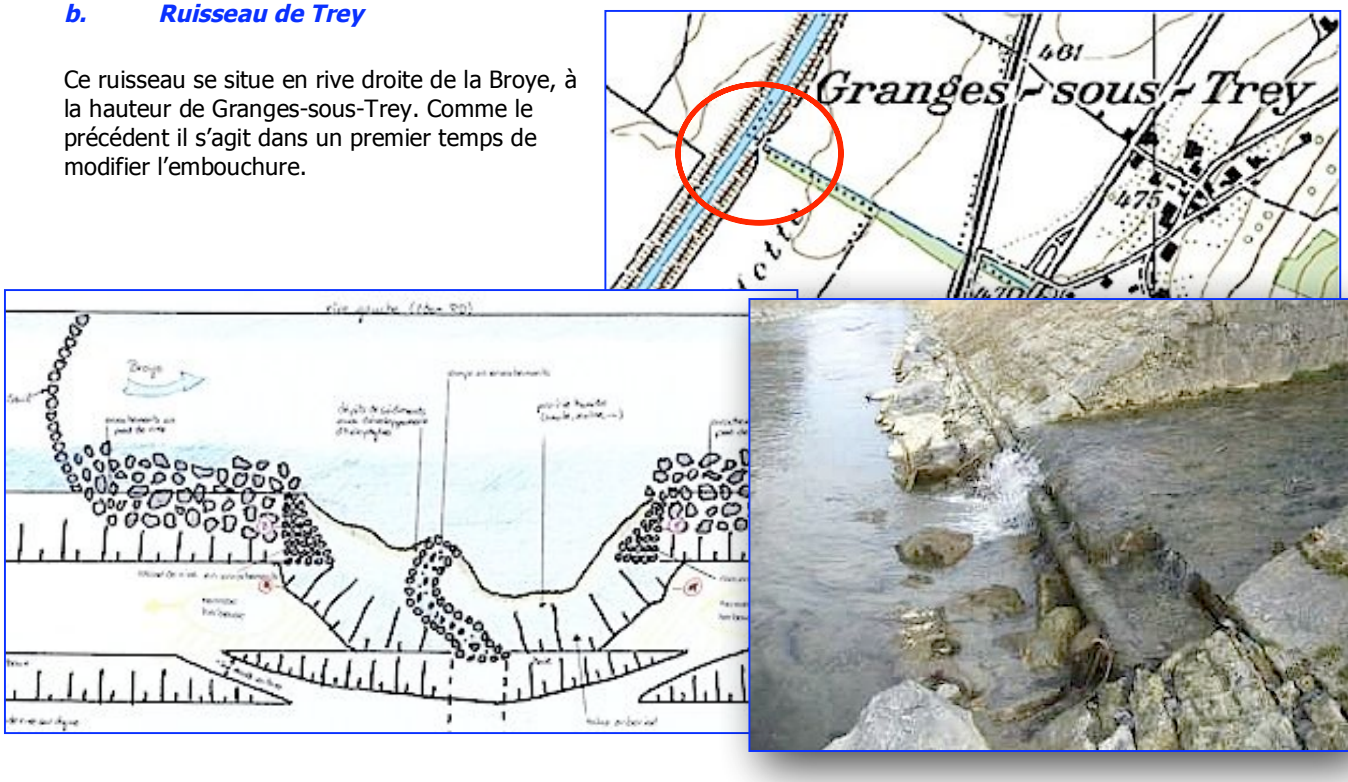

d. Ruisseau Le Cossy

Sur l'initiative de la commune de Nyon, le ruisseau Le Cossy en pleine ville va être renaturé. Il est à ce jour complétement canalisé et bétonné. La renaturation porte sur une refonte du lit au naturel et des berges renaturées, en rouge sur la vue aérienne.

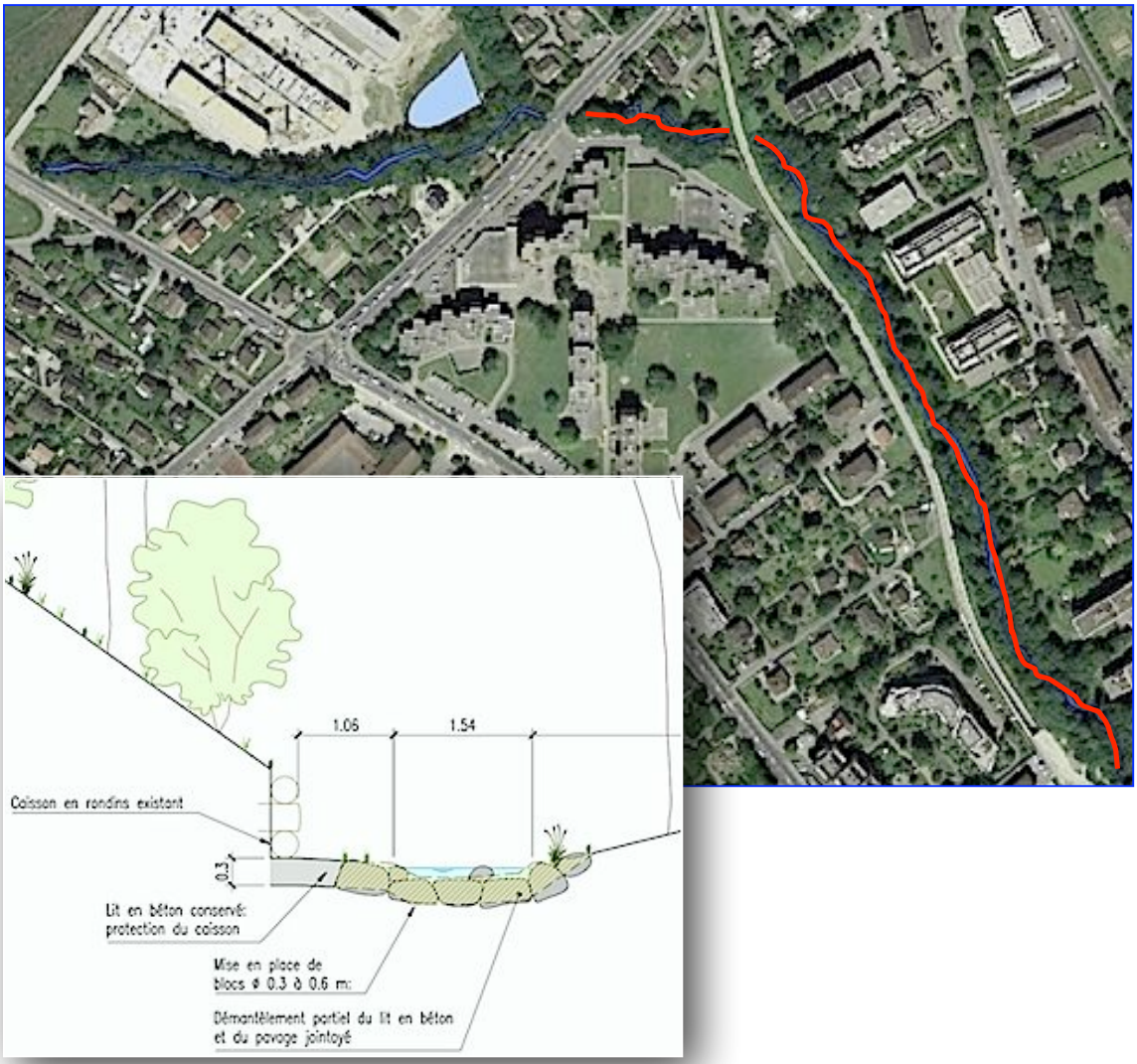

3.2 Projets en cours d'étude

Des projets sont en cours d'étude, voici la liste non exhaustive des cours d'eau concernés.

Le Grenet, L'Eau Noir d'Avenches, Le ruis. de Trey, La Saubrettaz, Le Grand-Canal, La Morvaz, le ruis. Des Billardes, L'Asse, Le Valangon, Le Nant et le Lavasson, le ruis. de Morrens, Le Boiron de Morges, La Broye, la modification des chutes infranchissables sur le Talent, etc.

4 DIVERS

4.1 Auteurs des photos :

Titre : photo La Molomba	SVPR P-A Légeret
Les rejets, Chutes La Venoge, La Bioleyre, La Lembaz, Ruis. des Vaux, La Cerjaule, Le Nant de Leyaz	SVPR P-A Légeret
Le Ruis. d'Oulens, Le Creuson, Le ruis. de La Plaine, ruis. de Trey.	SESA division hydraulique
Les plans et les croquis.	SESA division hydraulique

La source des données sur la renaturation et revitalisation des cours d'eau, est du SESA division hydraulique.

Mes sincères remerciements à ma femme et aux personnes qui m'ont secondé dans mon travail, ainsi qu'aux personnes de la division Economie hydraulique du SESA pour la mise à disposition des données sur la renaturations des cours d'eau.

Je tiens à souligner l'excellente collaboration que j'ai rencontré auprès des services de l'Etat de Vaud, Le service des eaux, sols et assainissement (SESA) et le service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN).

Pour la SVPR fait le 14 octobre 2011 à Prilly

Société vaudoise des pêcheurs en rivières

Pierre-André Légeret